l'Accord sera ratifié au cours de l'année, après l'adoption dans les deux pays des mesures législatives nécessaires pour lui donner effet, et qu'il entrera en vigueur le 1er janvier 1989.

Au Canada, les textes de loi pertinents sont déjà presque entièrement rédigés et seront déposés au Parlement dans les plus brefs délais. Le Comité permanent du Sénat sur les affaires étrangères devrait faire rapport de ses audiences sur les aspects juridiques et constitutionnels de l'Accord d'ici la fin d'avril.

Aux États-Unis, l'Administration et le Congrès travaillent de concert à la rédaction de la loi habilitante. Les audiences publiques du Congrès sur l'Accord ont commencé le 5 février 1988.

L'Administration s'est également entendue avec les dirigeants du Congrès sur un processus de consultation et sur le calendrier concernant l'étude de la législation nécessaire par le Congrès. Aux termes de cet arrangement, elle s'engage à ne pas déposer la loi habilitante devant le Congrès avant le 1er juin 1988, tandis que les dirigeants du Congrès s'engagent pour leur part à voter sur cette loi avant la fin de la session en cours, et si possible avant les vacances du mois d'août.

Suivant le calendrier annoncé par le sénateur Lloyd Bentsen, la Commission des finances entreprendra l'étude du projet de loi au cours de la semaine du 25 avril, pour la poursuivre en mai. Cet échéancier permettra de saisir officiellement le Congrès du projet de loi le 1er juin, ce qui en permettra la ratification au début du mois d'août.

Investissement

Le Canada est un pays sûr, ouvert et attrayant pour les investisseurs. Les États-Unis sont la principale source d'investissement étranger au Canada et notre plus important marché-cible en ce qui concerne la promotion de l'investissement.

L'investissement américain continue de contribuer considérablement au développement économique du Canada. Il représente plus de 77 % de l'investissement étranger direct au Canada. À la fin de 1987, on a estimé qu'il s'élevait à 134,7 milliards de dollars, soit 75,2 milliards en investissements directs et 59,5 milliards en investissements de portefeuille. La plus forte concentration (pas moins de 20 %) de l'investissement direct américain à l'étranger se trouve au Canada.